



Renseignements enfant 2019-2020

(à compléter, signer et à rendre à l'association avec le règlement signé et les documents nécessaires).

NOM de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Né(e) le

Ecole Classe

Parents : qui détient l'autorité (les parents, la mère, le père en fonction d'un jugement ou autre) :

Monsieur Adresse :

et/ou Madame Adresse :

Tél. domicile : ; **courriel (obligatoire pour envoyer les factures)** :

Mobile Père : ; Mobile mère :

Employeur père : Employeur mère :

Téléphone de l'employeur : Téléphone de l'employeur :

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant (en dehors des parents, merci d'indiquer les frères ou sœurs au collège qui peuvent récupérer l'enfant) :

M. OU MME TEL :

Informations médicales :

Médecin famille : TEL : N° sécurité sociale :

Maladies, allergies, traitement, lunettes, prothèses ou autres :

.....
.....
.....

Vaccination : DT Polio dernier rappel :

Régimes : CAF ou MSA : numéro allocataire :

Type de règlement (merci d'entourer la formule souhaitée) :

- Espèces ou CESU
- chèques (libellé au nom de l'association « La halte aux Fripons »)
- prélèvement automatique au 15 du mois (dans ce cas, fournir un RIB et nous vous donnerons un mandat pour l'autorisation de prélèvement de votre compte).

FREQUENTATIONS : merci de cocher les fréquences de présence de votre enfant (OBLIGATOIRE afin de garantir un bon fonctionnement) :

- Le centre de loisirs les mercredis
 - Tous les mercredis de l'année scolaire ;
 - Un mercredi sur deux à partir du
 - Ponctuellement (merci de faire une inscription par mail à chaque fois que vous aurez besoin du service **48h à l'avance**).
- Le centre de loisirs les petites vacances scolaires (fermeture une semaine à Noël) ; inscription via les plaquettes d'information ou par mail 48h à l'avance.
- L'accueil périscolaire le matin
 - Tous les matins (lundi mardi jeudi et vendredi) de l'année scolaire ou en partie.
 - Les lundis ;
 - Les mardis ;
 - Les jeudis ;
 - Les vendredis ;
 - Ponctuellement (merci de faire une inscription par mail, par téléphone ou en remplissant une fiche à l'association le plus tôt possible).
- L'accueil périscolaire le soir
 - Tous les soirs (lundi mardi jeudi et vendredi) de l'année scolaire ou en partie.
 - Les lundis ;
 - Les mardis ;
 - Les jeudis ;
 - Les vendredis ;
 - Ponctuellement (merci de faire une inscription par mail, par téléphone ou en remplissant une fiche sur place, à chaque fois que vous aurez besoin du service).

AUTORISATIONS : je soussignée M./MME :

- autorise la directrice de l'association à regarder uniquement le montant de mon quotient familial en début de chaque année sur le logiciel de la CAF.
- Confirme, certifie avoir lu et j'accepte les conditions du règlement intérieur de l'association « La Halte aux Fripons ».
- autorise la prise de photos ou vidéos prises par l'association dans le cadre des activités périscolaire :
 OUI NON
- autorise la publication de photos ou vidéos prises par l'association dans le cadre des activités périscolaire dans différents supports de communication (bulletin communal, presse, site internet et sur le groupe FACEBOOK) :
 OUI NON
- autorise mon ou mes enfant(s) (Nom et Prénom du ou des enfant(s).....) à sortir seul de la structure située 2 rue des Lauriers à GROSBREUIL:
 OUI NON

DATE :SIGNATURE des responsables légaux: